

Le recteur de l'académie de Poitiers  
chancelier des universités

A

Mesdames, messieurs les chefs  
d'établissements de collèges et de lycées,  
publics.

S/C de Messieurs les directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale, directeurs  
des services départementaux.

Mesdames, messieurs les chefs  
d'établissements de collèges et de lycées,  
privés.

Poitiers, le 11 septembre 2013

**Objet** : Sport Scolaire et association sportive d'établissement

Rectorat de l'académie  
de Poitiers  
direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
de la Vienne

Cabinet

MM N°1539

Téléphone  
05-16-52-63-65

Courriel  
[cabinet.recteur@ac-poitiers.fr](mailto:cabinet.recteur@ac-poitiers.fr)

Adresse postale  
22 rue Guillaume VII le  
Troubadour  
CS 40625  
86022 Poitiers cedex

Mesdames, Messieurs,

Le sport scolaire est en bonne santé et compte un nombre important de licenciés dans notre académie grâce à l'investissement des enseignants d'E.P.S qui assurent l'animation des associations sportives que vous présidez.

Grâce à cette exception culturelle française, elles permettent dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires un impact très fort sur la vie de l'établissement et sur celle des élèves pour mieux vivre ensemble, créant une cohésion au sein des communautés éducatives.

Pour autant, leur fonctionnement pourraient encore s'améliorer qualitativement, notamment au regard d'objectifs éducatifs explicités par les équipes pédagogiques d'E.P.S dans des projets d'associations sportives (AS) rénovés en lien direct avec le projet de l'établissement et les objectifs du projet académique.

Ainsi, l'AS dans chaque établissement constitue un dispositif qui pourrait être davantage exploité et mis à profit pour, par la pratique sportive et associative, faciliter chez les élèves la construction d'un parcours de réussite et d'un parcours citoyen, le développement de la santé et du bien être, la mise en œuvre de liaisons inter-degrés, mais aussi viser une éducation à l'égalité des genres, sensibiliser à l'éducation au développement durable, promouvoir dans le respect des différences l'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

Il vous appartient donc d'impulser auprès des enseignants et de vos élèves une dynamique propice à :

- Développer des actions et des organisations visant l'atteinte de tels objectifs,
- Assurer un suivi régulier du fonctionnement et de l'activité développée au sein de votre association par le cahier d'AS et l'évaluation des actions qui y sont menées,
- Renforcer la place des élèves et de leur famille dans les instances de l'association.

Je vous invite à solliciter les IA IPR d'E.P.S ou les cadres départementaux ou régionaux U.N.S.S pour vous accompagner, vous conseiller et assurer la promotion et le développement de votre association dans l'intérêt des élèves et de l'établissement.

Dans cette perspective, la journée du sport scolaire du 18 septembre prochain doit être l'occasion d'une sensibilisation de tous et faciliter l'accès du plus grand nombre à la pratique physique et sportive. Elle offre une opportunité pour dévoiler aux élèves, aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative notre engagement, notre compétence, notre dynamisme et mettre ainsi en exergue l'originalité et la spécificité du sport scolaire et des associations sportives scolaires d'établissement.

En outre, je compte sur vous pour prendre les mesures nécessaires pour permettre à vos élèves de participer aux compétitions organisées par l'UNSS notamment lors des mercredis qui restent les temps privilégiés, dédiés à la pratique sportive y compris ceux utilisés pour rattraper des cours non effectués en raison du nouveau calendrier des vacances scolaires 2013/2014.

Un séminaire académique organisé dans le courant du second trimestre permettra de faire le point sur le fonctionnement du sport scolaire et des AS d'établissement de l'académie.

Ce temps d'échanges permettra à tous de débattre, de comparer les pratiques et de se nourrir des expériences originales de chacun et favorisera ainsi les relations humaines qui sont prioritaires et fondamentales.



Jacques Moret

Copies adressées à :

- M. Thierry MARCHIVE - IA-IPR/EPS
- M.Thomas MAGNAIN – Unss Poitou-Charentes
- M.Matthieu SAUVAGET – Unss Charente
- M.Christian BOURGNE – Unss Charente-Maritime
- Mme Martine GUELOU – Unss Deux-Sèvres
- M.Loïc LAURENT – Unss Vienne